



L'ARRIVÉE DE VOTRE ENFANT : vos démarches



J+5 après la naissance
de votre enfant,
connectez-vous à votre
espace personnel ameli



Déclarez la naissance
de votre enfant en ligne
sur ameli.fr



Téléchargez
vos attestations



Mettez à jour votre carte
vitale en pharmacie

Inscrivez votre enfant sur la carte vitale du second parent

- Munissez-vous de votre livret de famille ou de l'extrait d'acte de naissance en format dématérialisé.
- Accédez au service via l'onglet « **Mes démarches** » ; « **Effectuez une démarche** » ; « **Inscrire votre enfant sur la carte vitale de l'autre parent** ».